



PROJET D'EXTENSION D'UN POSTE ELECTRIQUE

Commune de Cazaril-Tambourès (65)

***Note synthétique des résultats du pré-diagnostic écologique
Annexe n°7***

Projet d'extension d'un poste électrique (65)

Prédiagnostic écologique

Réalisé pour le compte de RTE

Citation recommandée NYMPHALIS, 2025. Projet d'extension d'un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès (65) – Prédiagnostic écologique. Villefranche-de-Lauragais.

Date	15/01/2026	
Version	Version n°2	
Nom du fichier	648-2512-Etude-RTE-Cazaril-PrD-V2	
Client	RTE	
Rédaction	Romain LEJEUNE	romain.lejeune@nymphalis.fr
	Thibault RAFTON	thibault.rafton@gmail.com
	Vincent FAUX	vincent.faux@nymphalis.fr
	Mélanie OLIVERA	melanie.olivera@nymphalis.fr
Contrôle qualité/cartographie		

Table des matières

PREAMBULE	4
PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE	6
1. CONTEXTE GENERAL	7
2. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE	7
3. SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE PAR RAPPORT AUX PERIMETRES A STATUT	9
METHODES	12
1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	13
2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS	13
3. METHODES D'INVESTIGATION DE TERRAIN	13
4. METHODE D'ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE	14
PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	15
5. HABITATS NATURELS	16
1. FLORE	18
2. FAUNE	18
3. SYNTHESE DES ENJEUX	21
PRECONISATIONS POUR L'INTEGRATION DE MESURES ERC	23
1. MESURES D'EVITEMENT D'IMPACTS	24
2. MESURES DE REDUCTION OU D'ACCOMPAGNEMENT	24
ANNEXES	26
1. LISTE ET STATUT DES ESPECES OBSERVEES	26

Table des tableaux

Tableau 1 : Dates et détails des prospections écologiques.....	13
--	----

Table des cartes

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude	8
Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux sites Natura 2000	10
Carte 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres de ZNIEFF	11
Carte 4 : Cartographie des habitats naturels à semi-naturels.....	17
Carte 5 : Cartographie des observations d'espèces patrimoniales dans la zone d'étude.....	22

PREAMBULE

La société RTE souhaite étendre un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès dans le département des Hautes-Pyrénées (65).

Dans le cadre de ce projet, la société RTE a mandaté le bureau d'études Nymphalis afin de réaliser un prédiagnostic écologique en prévision d'une demande d'examen au cas par cas.

Trois écologues ont mené cette expertise à l'automne 2025. Celle-ci a permis :

- De caractériser les milieux naturels (caractérisation qualitative et spatiale) en utilisant les typologies européennes EUNIS 2013 et EUR28 (pour les habitats Natura 2000) ;
- D'évaluer leur état de conservation sur la base de leur composition floristique ;
- De dresser une liste d'espèces végétales et animales identifiables sur site, à la date de l'inventaire, en portant une attention particulière sur les espèces à enjeu (espèces protégées, espèces d'intérêt communautaire, espèces déterminantes ZNIEFF, espèces de listes rouges, ...) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les enjeux écologiques ;
- De cartographier les éventuels habitats d'espèces protégées ou patrimoniales ;
- De proposer des recommandations pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel présent aux abords immédiats de la zone de projet.

Ce rapport présente les résultats de cette expertise écologique.

PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE

1. Contexte général

La zone d'étude, d'une superficie d'environ 0,87 ha, se situe au sud du territoire communal de Cazaril-Tambourès dans les Hautes-Pyrénées.

Cette localité se positionne à l'extrémité nord-est du plateau de Lannemezan à environ 520 m d'altitude. Ce plateau constitue un véritable château d'eau sur le piémont pyrénéen à partir duquel s'écoulent plusieurs rivières d'axe sud-nord alimentant les nombreuses vallées en éventail du Gers.

L'examen de la carte géologique montre que le site du projet est situé sur une terrasse alluviale très ancienne à sol très évolué. En effet, le sol de ces terrasses, aujourd'hui perchées au-dessus de vallées, s'apparente à un luvisol très singulier, le véracrisol de la classification française des sols, ou sol des « touyas », pour le nom local. Ce type de sol n'est représenté que sur le piémont pyrénéen à l'échelle nationale. Sa particularité réside dans la présence de vers anéciques d'un type particulier qui mélange la matière organique sur de grandes profondeurs, et ce, malgré le pH acide de ces sols. Les sols sont donc profonds, très humifères et assez riches en éléments nutritifs mais leur caractère hydromorphe peut en limiter l'intérêt agronomique ; ils ont cependant été cultivés de manière beaucoup plus intensive à partir des années 60 (maïsiculture). La zone du projet est occupée par des parcelles agricoles aujourd'hui en jachère de longue durée et s'apparentant à des prairies temporaires gérées, pour partie, comme des prés de fauche.



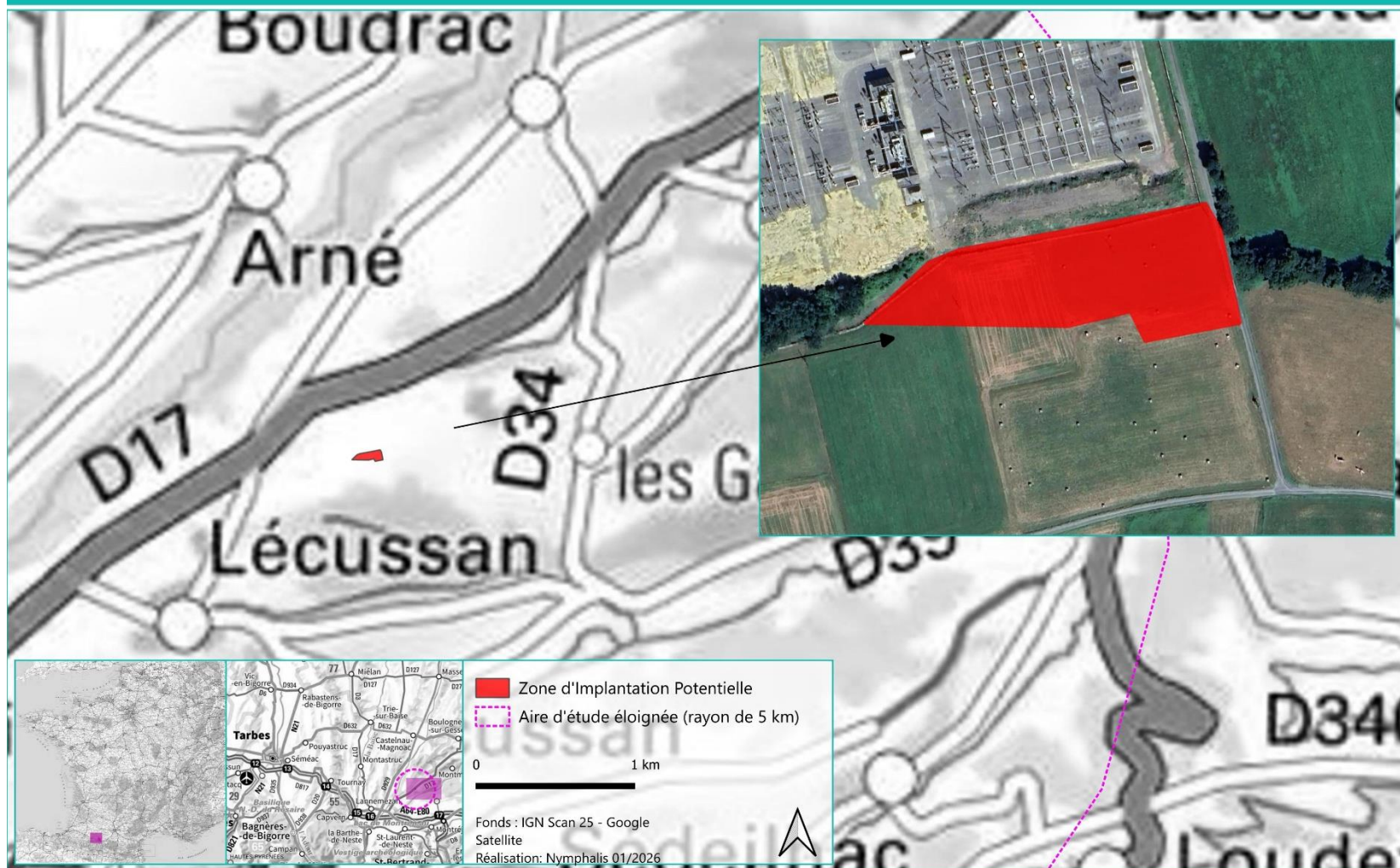
D'un point de vue biogéographique, ce territoire du sud du bassin d'Aquitaine s'inscrit au sein de la région eurosibérienne (ou circumboréale), en son domaine atlantique, à l'étage collinéen. La végétation potentielle de la zone d'étude est structurée autour de la série de la chênaie ouest-européenne acidiphile. Ainsi, en l'absence de perturbations anthropiques ou naturelles (urbanisation, pastoralisme, cultures, méga-herbivores, etc.), une chênaie s'étendrait sur l'ensemble de la zone d'étude avec, le long des cours d'eau, des formations plus hygrophiles de forêts riveraines. A ce jour, cette végétation potentielle est matérialisée par les massifs boisés encore en place et dispersés au sein du paysage local, essentiellement au niveau des coteaux incultes.

2. Définition des aires d'étude

La zone d'étude correspond à la zone prévisible d'implantation du projet d'environ 0,87 hectares (cf. carte 1), communiquée au démarrage de l'expertise par le porteur de projet.

Projet d'extension d'un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès (65)

Localisation des aires d'étude



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

3. Situation de la zone d'étude par rapport aux périmètres à statut

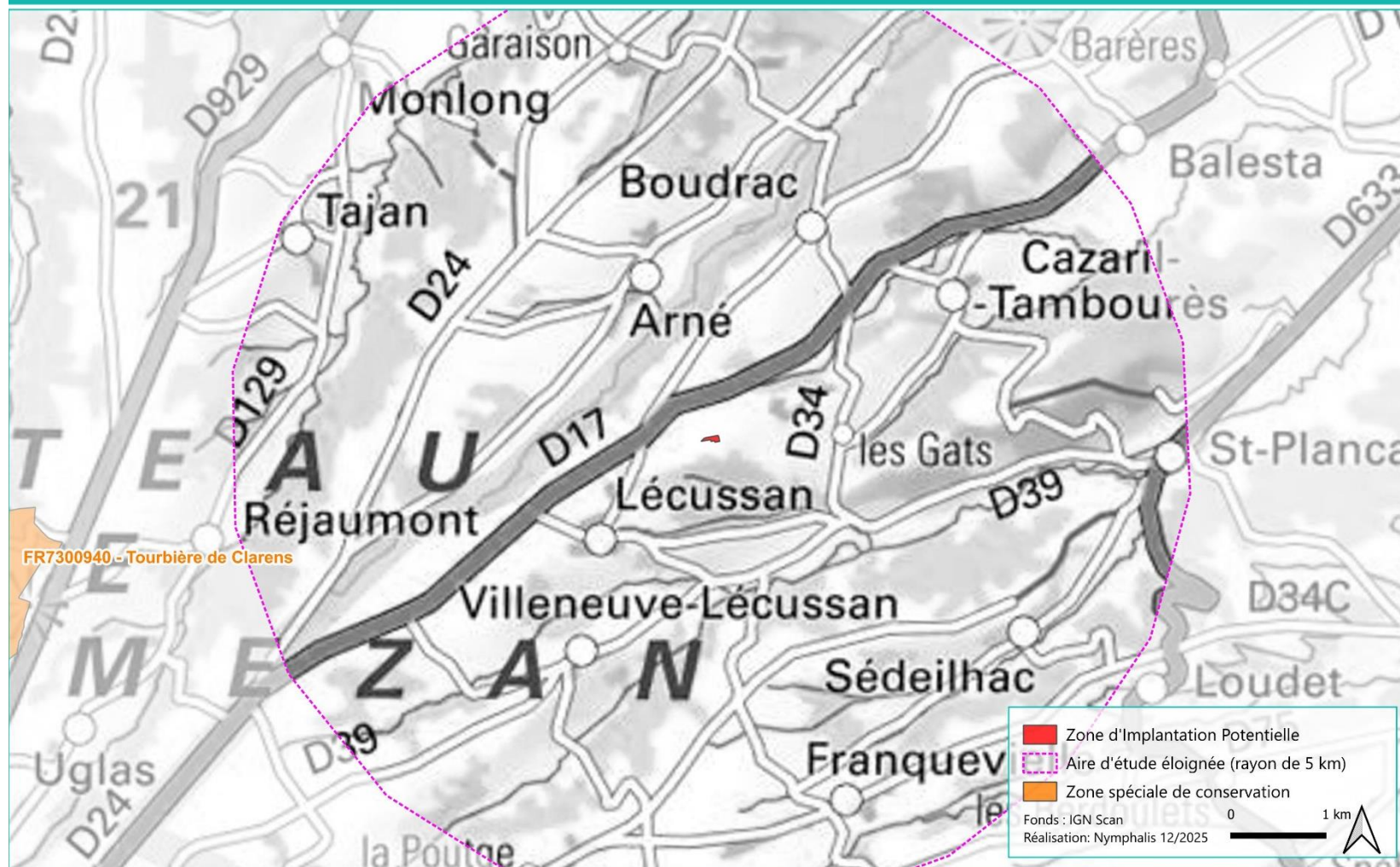
La situation du projet avec les périmètres à statut environnementaux a été analysée (voir cartes suivantes).

La zone d'étude ne se superpose à aucun espace protégé, mais elle se situe à proximité de plusieurs ZNIEFF. L'une d'elles, la ZNIEFF de type II 730011397 – Amont des bassins de la Louge, de la Save, du Lavet et de la Noue et landes orientales du Lannemezan, pourrait entretenir un lien écologique avec le site, bien que celui-ci soit vraisemblablement très limité en raison de la présence unique d'habitats agricoles de cultures dans la zone d'étude, types d'habitats non ciblés par cette ZNIEFF.

La zone d'étude est, en revanche, incluse dans deux zonages de PNA. Des liens écologiques réels sont possibles avec l'une des espèces concernées, le Milan royal. Rappelons, cependant, que la plupart des zonages qui recoupent l'aire d'étude sont définis sur la base des limites administratives communales ou intègrent de très vastes zones, sans faire spécifiquement ressortir des secteurs plus ou moins attractifs par commune.

Projet d'extension d'un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès (65)

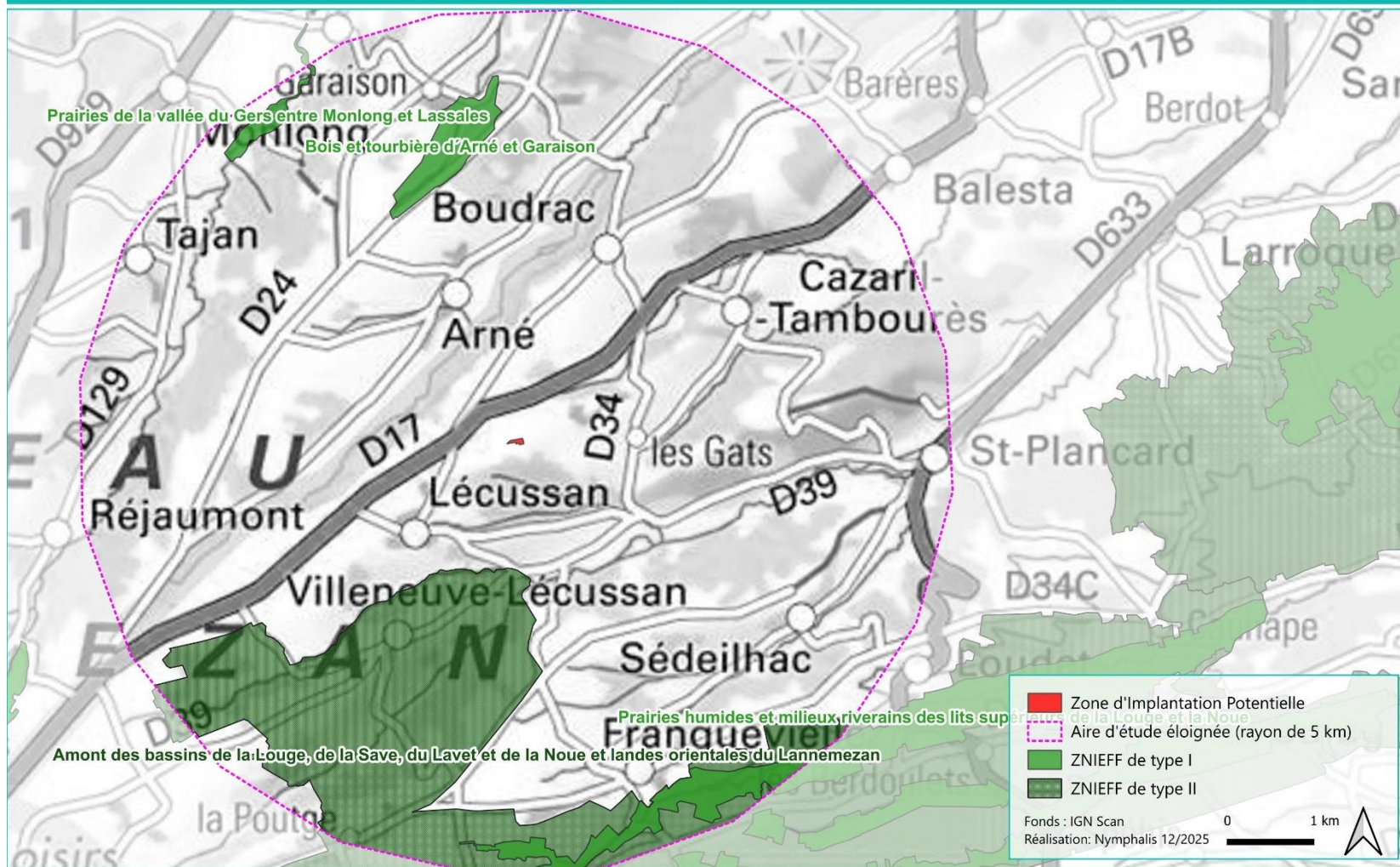
Localisation des sites Natura 2000 vis-à-vis des aires d'étude



Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux sites Natura 2000

Projet d'extension d'un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès (65)

Localisation des ZNIEFF vis-à-vis des aires d'étude



Carte 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux périmètres de ZNIEFF

METHODES

1. Données bibliographiques

Les bases de données naturalistes du Système d'Information sur la Nature et les Paysages régional (SINP) ont été consultées, le 30 octobre 2025, via notamment le portail de l'atlas du SINP de l'Occitanie (<http://188.130.27.41/atlas/>).

2. Qualification des intervenants

Nymphalis a missionné plusieurs naturalistes pour cette mission, sous la coordination de **M. Romain LEJEUNE**.

Une présentation synthétique de leurs compétences est proposée ci-après :

- **M. Romain LEJEUNE** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2005)
- **M. Vincent FAUX** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2019)
- **M. Thibault RAFTON** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2015) – expert indépendant
- **M^{me} Mélanie OLIVERA** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2010)

3. Méthodes d'investigation de terrain

3.1. Dates des prospections et conditions météorologiques

La date, les objectifs et les conditions météorologiques des prospections écologiques sont détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Dates et détails des prospections écologiques

DATE	INTERVENANT	OBJECTIFS	CONDITIONS METEOROLOGIQUES
17/09/2025	Thibault RAFTON	Faune vertébrée, insectes	17-21°C, ensoleillé, vent nul
06/10/2025	Vincent FAUX	Habitats naturels, flore, avifaune	

3.2. Habitats naturels et flore

Caractérisation des habitats naturels

La zone d'étude a été parcourue dans son ensemble par l'écologue botaniste de **Nymphalis** afin d'y décrire et caractériser les habitats naturels et semi-naturels qui y sont présents. Une cartographie synthétique des habitats a été réalisée et permet de localiser de manière claire et précise les différents habitats qui sont décrits au sein du présent rapport d'expertise.

La cartographie des habitats a été menée conjointement avec leur caractérisation au sein de la zone d'étude. La méthode globale consiste à lier les relevés de végétation de terrain avec les photographies aériennes sous un système d'information géographique.

L'état de conservation de ces habitats a également été analysé selon deux grands critères : leur structure (strates de végétation, qualité du biotope en termes édaphiques et hydriques) et leur fonction (composition et relations entre les êtres vivants qu'ils hébergent).

Inventaire de la flore

L'écologue botaniste de **Nymphalis** a procédé à un inventaire de la flore présente au sein de la zone d'étude et identifiable à la date de l'inventaire.

Cet inventaire a été, en très grande partie, déjà effectif lors de la mise en œuvre de l'inventaire des habitats naturels (voir § au-dessus). Cependant, en complément, le botaniste a focalisé toute son attention dans la recherche d'espèces végétales patrimoniales : espèces protégées, menacées ou reconnues déterminantes pour la circonscription de ZNIEFF, etc.

3.3. Faune

L'inventaire faunistique a été mené de la façon suivante :

- A l'ouïe pour les oiseaux, notamment les passereaux mais aussi à vue ou à l'aide de jumelles ;
- A vue pour les autres groupes expertisés, à l'aide d'une paire de jumelles à mise au point rapprochée si besoin ;

- A la recherche d'indices de présence (traces, crottes, plumes...) pour l'ensemble des groupes expertisés.

Les parcelles à l'étude et la zone tampon de 50 m ont été parcourues à pied lors de la prospection.

- ① A l'issue de ces inventaires de terrain, **deux listes d'espèces** observées ont été dressées, l'une pour la flore et l'autre pour la faune. Elles figurent en **annexe** du présent rapport, après un rappel des statuts pris en compte.

4. Méthode d'analyse des enjeux écologiques du site

Nymphalis définit ainsi le niveau d'enjeu selon deux échelles spatiales :

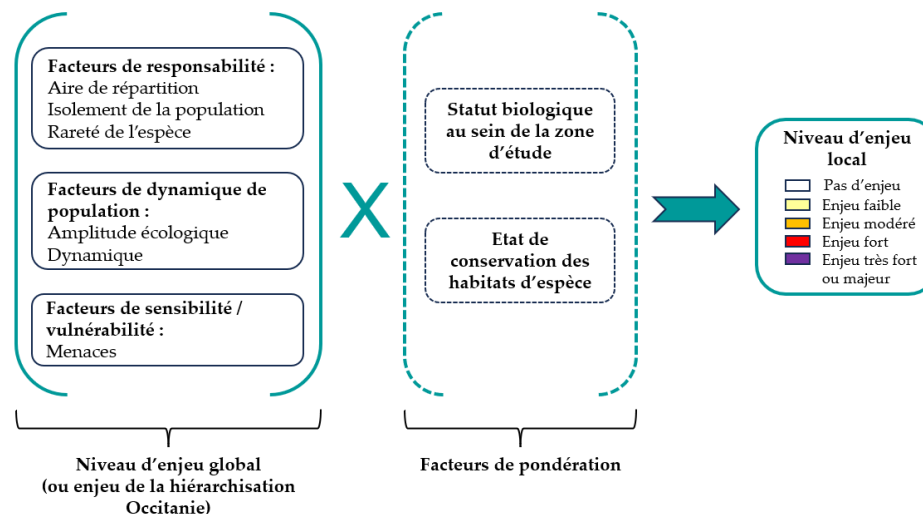
- **Le niveau d'enjeu global**, à une échelle nationale, voire régionale, ou au sein d'une aire biogéographique donnée. **En ce qui concerne les vertébrés** et les insectes protégés, ce niveau d'enjeu global provient de l'**actualisation** (voir N.B ci-dessous) **du calcul du niveau d'enjeu issu de la méthode développée par la DREAL et le CSRPN de l'ex-région Languedoc-Roussillon** et dont les méthodes sont présentées en suivant le lien : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-outils-a24835.html>.
- **Le niveau d'enjeu local**, à l'échelle de la zone d'étude.

Pour l'attribution du niveau d'enjeu local, Nymphalis utilise des **facteurs de responsabilité, de dynamique de population et de sensibilité/vulnérabilité (enjeu global)** qui sont pondérés par le **statut biologique de l'espèce et l'état de conservation de ses habitats** à l'échelle de la zone d'étude.

Cet enjeu est évalué pour chaque habitat et chaque espèce selon la grille qualitative suivante, couramment utilisée notamment dans le cadre d'études réglementaires :

Pas d'enjeu (ou très faible à négligeable)
Niveau d'enjeu local faible
Niveau d'enjeu local modéré
Niveau d'enjeu local fort
Niveau d'enjeu local très fort ou majeur

Pour l'évaluation de l'enjeu local, la démarche proposée par Nymphalis est schématisée ci-après :



PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

5. Habitats naturels

5.1. Analyse diachronique

La comparaison de l'occupation des sols entre les années 50 et aujourd'hui, apporte plusieurs informations qui permettent de contextualiser la richesse biologique du secteur étudié. L'observation des photographies aériennes (cf. carte suivante) permet ainsi de mettre en évidence les principaux changements dans l'organisation du paysage local. Ces changements s'orientent, à l'instar de ce que l'on observe dans tous les paysages agricoles français de plaine depuis le milieu du XX^{ème} siècle, vers une simplification et une homogénéisation du paysage. Les principales évolutions détectables sur les photographies aériennes choisies sont les suivantes :

- Accroissement de la superficie moyenne des parcelles de cultures annuelles et pérennes. Diminution du nombre de parcelles par unité de surface d'un facteur 2 à 5, réduisant d'autant l'emprise du maillage à végétation spontanée au sein du paysage agricole, support des faunes et flores sauvages locales ;
- Homogénéisation inter-parcellaire (diminution de la diversité des cultures ou disparition des pratiques d'assolement) ;
- Artificialisation avec la mise en place du poste dans les années 80.
- Diminution des espaces sylvopastoraux de landes au profit, soit de cultures, soit de boisements spontanés.

À l'échelle de la zone d'étude, la mise en culture ancienne des parcelles n'aura jamais été particulièrement favorable à la biodiversité. En effet, les pratiques agricoles classiques ne laissent que peu de place à la flore spontanée, et la zone manque d'éléments remarquables comme les fossés, les haies et les arbres isolés qui sont aujourd'hui rarement conservés.

5.2. Description générale des habitats

Notre expertise du site met en évidence la présence d'un seul habitat élémentaire issu de la gestion anthropique actuelle et passée qui a eu cours au sein des parcelles concernés : les prairies temporaires mésophiles eutrophiles.

Toutes les parcelles concernées ont été cultivées de longue date, jadis avec des méthodes plus traditionnelles, et, depuis les années 60, de manière plus intensive.

Les prairies de la zone d'étude s'apparentent donc à des friches post-culturelles ou à des jachères de longue durée. En aucun cas, elles ne sont comparables à des prairies permanentes anciennes, habitat que l'on peut considérer comme patrimonial actuellement car ayant subi l'une des plus rapides et intense régression depuis les dernières décennies à l'échelle du territoire national.

Ces prairies temporaires jouxtent la clôture actuelle ceinturant le poste et un talus couvert par des végétations d'accrus et de fourrés eutrophiles qui ménagent une zone tampon avec les infrastructures électriques.



Vue caractéristique des herbages représentés dans la zone d'étude – 6 octobre 2025

Ces prairies temporaires ne représentent pas d'enjeu notable de conservation considérant les biocénoses qu'elles accueillent potentiellement, euryèces et ubiquistes dans ce contexte.

Projet d'extension d'un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès (65)

Caractérisation des habitats naturels au sein de la zone d'étude



Carte 4 : Cartographie des habitats naturels à semi-naturels

1. Flore

Une liste de **42 espèces végétales** a été dressée (cf. liste en annexe) à l'issue de la prospection naturaliste effectuée en octobre 2025.

L'état de conservation très médiocre des habitats présents se ressent au niveau de la qualité du peuplement végétal, essentiellement constitué par le fonds d'espèces classiques du domaine atlantique de la vaste région euro-sibérienne.

Les espèces relevées sont des espèces très communes localement. Aucune espèce indicatrice d'habitats plus patrimoniaux n'a été relevée.

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors de notre inventaire. En lien avec les habitats présents au sein de la zone d'étude et en tenant compte des données bibliographiques disponibles concernant d'éventuelles observations contemporaines proches, aucune espèce patrimoniale de flore n'est connue ou attendue sur la zone d'étude.

2. Faune

Lors de la prospection du 17 septembre et du 6 octobre 2025, les écologues ont pu constater un état globalement dégradé des habitats « semi-naturels » en place. L'habitat principal de la zone d'étude correspond à une prairie temporaire régulièrement fauchée, un milieu dont la structure et la gestion offrent peu de potentialités pour accueillir une faune diversifiée.

L'inventaire faunistique a porté essentiellement sur l'avifaune, l'entomofaune et l'herpétofaune, groupes plus faciles à évaluer lors d'une unique visite automnale. Une liste d'espèces a pu être dressée (cf. annexe 2). En complément, nous avons pu consulter les données d'observations présentes sur les relais régionaux du SINP (Biodiv'Occitanie, Sinp Occitanie). Cette mutualisation des données a permis de porter une analyse assez fine sur les éventuels enjeux à attendre dans la zone d'étude. Ces résultats sont précisés dans les paragraphes suivants.

NB : Un pré-diagnostic a été réalisé en 2025 sur les parcelles attenantes au présent projet. Seules les espèces patrimoniales contactées lors de ces prospections seront prises en compte. Elles seront ainsi considérées comme espèces probables.

2.1. Les invertébrés

Concernant les invertébrés, les inventaires ont permis de recenser 34 espèces d'arthropodes, dont 14 espèces de lépidoptères, 10 espèces d'orthoptères ou encore quatre espèces de coléoptères. Aucune des espèces d'arthropodes identifiées ne présente de statut de protection ou de patrimonialité particuliers.

Le cortège de lépidoptères fréquentant le site d'étude comprend des espèces relativement communes et ubiquistes comme le Fadet commun *Coenonympha pamphilus*, le Vulcain *Vanessa atalanta* ou encore le Souci *Colias crocea*. La prairie centrale accueille des espèces d'orthoptères, elles aussi, communes dans les milieux à la strate herbacée développée comme le Criquet des pâtures *Pseudochorthippus parallelus*, le Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* ou encore le Criquet noir-ébène *Omocestus rufipes*.

Au vu de la bibliographie consultée et des milieux représentés au sein du site, la présence d'aucune espèce d'insecte patrimoniale ou protégée n'est envisagée.

2.2. L'herpétofaune (reptiles et amphibiens)

Concernant l'herpétofaune, nous avons pu avérer la présence de deux espèces de reptiles : le Lézard des murailles *Podarcis muralis* et le Lézard à deux raies *Lacerta bilineata*. Toutes deux représentent un faible enjeu de conservation à l'échelle locale.

Le Lézard des murailles est le reptile le plus ubiquiste de France. Hormis les forêts denses, il peut fréquenter tous types de milieux et se trouve même particulièrement abondant dans les zones urbanisées où il utilise les infrastructures anthropiques pour y accomplir son cycle de vie. Son observation lors des prospections s'est déroulée dans ce contexte puisque les 9 individus vus lors des inventaires ont été observés en insolation le long du muret bordant le poste.

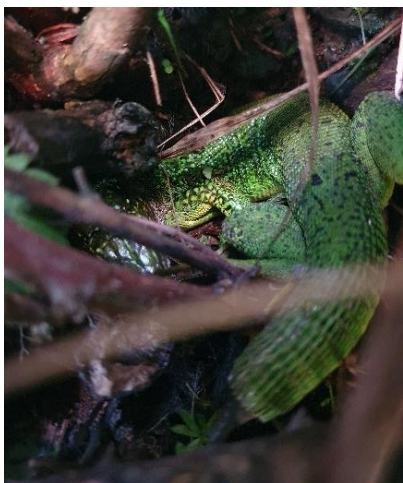
Deux individus de Lézard à deux raies ont été observés hors de l'emprise projetée, au nord de la centrale. Un premier a été contacté en bordure du fossé en eau longeant le chemin du Pech tandis que le second utilisait la lisière d'un boisement en bordure de champ comme placette d'insolation. Les lisères des bois et haies situées au nord-est de la zone d'étude et au sein de la centrale au nord-ouest peuvent être utilisées par cette espèce pouvant être fréquente dans les lisères et les ronciers.

Ces mêmes milieux bordant la zone d'étude peuvent être utilisés par une autre espèce de reptile à faible enjeu car relativement fréquente sur le territoire considéré :

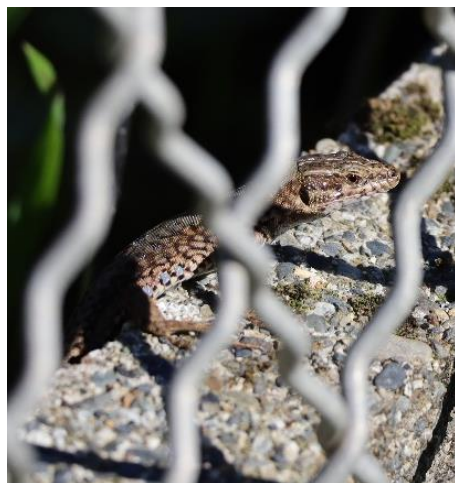
la Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*. Cette espèce est un hôte typique des milieux ouverts à semi-ouverts bien exposés présentant des patches de broussailles et autres fourrés. Elle est ainsi susceptible de fréquenter les mêmes habitats que le Lézard à deux raies et d'utiliser le pourtour de la centrale comme corridor de déplacement entre les patches boisés. La zone d'étude peut, quant à elle, être utilisée pour la recherche alimentaire.

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors des inventaires. L'absence de zones humides et autres potentiels points d'eau au sein de la zone étudiée ne lui permet pas d'accueillir la reproduction d'amphibiens. Les patches de boisement bordant la zone peuvent toutefois être utilisés comme habitats terrestres par l'amphibien le plus commun du territoire étudié : le Crapaud épineux *Bufo spinosus*. La prairie sise sous l'emprise projetée ainsi que le muret bordant la centrale peuvent être utilisés par cette espèce dans le cadre de déplacements entre abris ou à la recherche de nourriture. Le Crapaud épineux présente également un faible niveau d'enjeu de conservation.

Les enjeux herpétologiques sont donc qualifiés de faibles et localisés au niveau de la clôture de la centrale électrique et en lisières des patches boisés bordant la zone d'étude.



Lézard à deux raies observé dans l'AEI, 17 septembre 2025



Lézard des murailles dans l'AEI, 6 octobre 2025

2.3. Les oiseaux

La prospection du 6 octobre 2025 a permis de contacter 22 espèces d'oiseaux. Cette faible diversité s'explique principalement par la superficie restreinte de la zone d'étude et par la prédominance d'habitats agricoles peu diversifiés. Les milieux les plus attractifs, regroupant une majorité d'espèces locales, sont représentés par des entités plus ponctuelles sur l'aire d'étude immédiate, à savoir les bosquets et haies arborés situés en marge. Ces milieux assurent non seulement un rôle de refuge et de site d'alimentation, mais sont également utiles en tant que perchoirs pour de nombreux oiseaux, dont des rapaces. En contexte agricole, elles sont ainsi essentielles et jouent un rôle prépondérant dans la préservation de la biodiversité.

Il convient de préciser que l'inventaire a été réalisé durant la période de migration postnuptiale. Il est donc probable que certaines espèces observées l'aient été uniquement lors de leur passage migratoire et ne soient pas nicheuses localement. Cela doit être le cas du Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca* et du Grosbec casse-noyaux *Coccothraustes coccothraustes*.

Lors de cet inventaire, nous avons pu identifier 3 cortèges d'oiseaux : les oiseaux de milieux ouverts, les oiseaux de milieux arborés et les oiseaux liés aux milieux anthropiques.

Concernant les milieux ouverts, deux espèces ont pu être mises en évidence : la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina* et l'Alouette lulu *Lullula arborea*. Ces passereaux évoluent au sein des milieux ouverts à semi-ouverts, souvent secs, pauvres et bien ensoleillés. Ils privilégient les landes, pelouses sèches, friches herbacées, prairies ainsi que les clairières, lisières forestières ou zones bocagères à végétation clairsemée. L'Alouette lulu recherche un compromis entre zones dégagées pour la nidification et éléments arborés ou arbustifs dispersés utilisés comme perchoirs pour le chant et la surveillance du territoire.

Les milieux arborés présents en marge de la zone d'étude concentrent la majorité des espèces inventoriées lors de cette sortie naturaliste. Ces milieux sont ici représentés par des bosquets d'essences diverses, des haies et par certains massifs arborés plus éloignés. Nous y avons recensé des espèces communes telles que le Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, le Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, ou bien le Rougegorge familier *Erithacus rubecula*. Ces espèces sont probablement reproductrices en marge de la zone d'étude. D'autres espèces patrimoniales, justifiant une attention particulière, ont également pu être inventoriées au cours de cette sortie. Il s'agit du

Chardonneret élégant *Carduelis carduelis*, du Tarier pâtre *Saxicola rubicola*, du Verdier d'Europe *Chloris chloris* et du Pipit des arbres *Anthus trivialis*. Cependant, une incertitude demeure sur la reproduction de cette dernière espèce. Ces quatre espèces présentent des enjeux faibles à modérés. Deux espèces de rapaces ont également pu être observées, une en survol de la zone d'étude et une autre perchée sur les infrastructures électriques, ces espèces fréquentant la mosaïque d'habitats présente localement durant leur phase de recherche alimentaire ou probablement leur reproduction. Il s'agit du Milan royal *Milvus milvus* et du Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*. Concernant le Milan royal, il est probablement nicheur au cœur de massifs forestiers plus ou moins proches ou sur des portions de ripisylves plus éloignées de l'aire d'étude. Précisons que la commune concernée par ce projet est intégrée dans des zonages de PNA en faveur du Milan royal par rapport aux domaines vitaux et aux zones d'hivernage d'intérêt pour l'espèce. Quant au Faucon crécerelle, ce dernier doit certainement se reproduire et nicher sur le poste électrique bordant le site. Comme évoqué plus haut, lors d'un précédent prédiagnostic écologique sur les parcelles attenantes à la zone de projet, nous avons pu observer la présence de l'Elanion blanc *Elanus caeruleus* perché sur le poste électrique lors d'un passage au cours de l'année 2025. Nous retiendrons cette espèce, comme présente probablement en reproduction à proximité de la zone d'étude. Cette espèce représente un faible enjeu local de conservation.

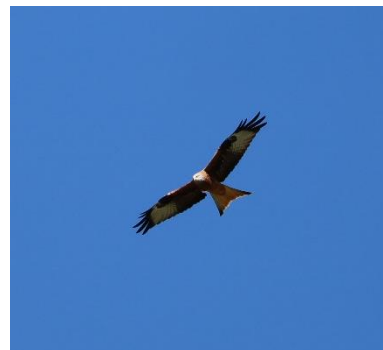
Enfin, la présence de l'ensemble des espèces de la famille des Picidés recensées sur ce secteur géographique du territoire national témoigne de la bonne qualité écologique et de la maturité des boisements en marge de la zone d'étude. Ces espèces sont représentées par le Pic épeiche *Dendrocopos major*, le Pic mar *Dendrocopos medius*, le Pic épeichette *Dendrocopos minor*, le Pic vert *Picus viridis* et le Pic noir *Dryocopus martius*. Malgré cette attractivité, La zone d'étude convient uniquement pour l'alimentation de ces derniers, notamment pour le Pic vert.

Le dernier cortège représente celui des oiseaux anthropiques liés aux infrastructures du poste électrique. Il s'agit, là-encore, d'espèces communes telles que le Moineau domestique *Passer domesticus* ou bien encore le Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros*.

Sur les 18 espèces relevées du 6 octobre 2025, dix sont donc dites patrimoniales et avec un enjeu faible à modéré. D'après les données consultables sur la base de données de Biodiv'Occitanie ou d'autres bases de données en ligne, nous pouvons

également attendre la présence de deux autres espèces patrimoniales en marge d'aire d'étude pour leur nidification ou alors en alimentation sur le site :

- L'Elanion blanc *Elanus caeruleus*
- L'Accenteur mouchet *Prunella modularis*



Milan royal en survol du poste électrique, octobre 2025



Verdier d'Europe sur la haie bordant la zone d'étude, octobre 2025

Les prospections ont permis de recenser une avifaune majoritairement commune, typique des milieux agricoles et bocagers, à laquelle s'ajoutent quelques espèces patrimoniales à enjeux localement faibles à modérés, telles que la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina*, l'Alouette lulu *Lullula arborea*, ou encore le Milan royal *Milvus milvus*. Une faune plus urbaine observée au niveau des infrastructures traduit une adaptation des espèces synanthropes à ce contexte semi-artificialisé.

En conclusion, les enjeux avérés et potentiels concernant l'avifaune demeurent modestes ici en lien avec l'état de conservation dégradé des milieux herbacés agricoles en place.

2.4. Les mammifères

La commune de Cazaril-Tambourès est incluse dans un zonage du Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Desman des Pyrénées, classé en zone grise pour cette espèce. Ce zonage correspond à d'anciens secteurs de présence historique du Desman, où l'espèce n'a toutefois pas été observée depuis de nombreuses années. Elle est donc considérée, à ce jour, comme absente de ce bassin versant. Par ailleurs, la zone d'étude ne comporte aucun cours d'eau et, en conséquence, ne présente pas

d'habitats favorables au Desman des Pyrénées. En conséquence, aucune attention particulière ne sera portée à cette espèce dans le cadre du présent projet. Les données consultées ne mentionnent aucun mammifère non volant ayant un intérêt notable de conservation sur la commune de Cazaril-Tambourès et les communes limitrophes.

En ce qui concerne les chiroptères, le caractère très ouvert des parcelles à l'étude rend globalement peu attractifs ces milieux, même si certaines espèces plus ubiquistes ou moins dépendantes d'éléments du paysage pour se déplacer/chasser peuvent venir y chasser comme la plupart des pipistrelles *Pipistrellus sp.* Les haies marginales peuvent, en revanche, jouer un rôle plus important pour le transit et la chasse d'espèces. Précisons, enfin, que quelques arbres présents dans les bosquets à l'est et les boisements au sud, hors zone d'étude, disposent de caractéristiques physiques favorables — dendro-microhabitats tels que décollements d'écorce, trous d'oiseaux cavicoles, fentes, etc. — au gîte de chiroptères arboricoles. Ces espaces arboricoles pourraient, ainsi, abriter des espèces comme la Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*. Des enjeux modérés peuvent alors être mis en avant sur ces espaces arborés.

3. Synthèse des enjeux

La zone d'étude est occupée actuellement par des végétations herbacées s'apparentant à des prairies mésophiles eutrophiles sans enjeu prégnant de conservation au sens de la singularité ou de l'intérêt propres des communautés végétales qui s'y développent.

Les inventaires naturalistes ont permis de révéler une diversité d'espèces relativement faible au sein d'une mosaïque d'habitats agricoles dégradés. La richesse faunistique observée et attendue est ainsi logiquement très limitée. Pour l'avifaune, de surcroît, l'accueil local de certaines espèces est lié à la présence, en marge de la zone, d'éléments ligneux (fourrés et accrus forestiers) ou du poste lui-même pour certaines espèces commensales (Moineau)...

Par groupe biologique et tenant compte de l'analyse écologique réalisée sur le site, nous pouvons retenir les faits suivants :

- **Aucun habitat** n'y représente un enjeu de conservation ;
- **La présence d'aucune espèce végétale patrimoniale** n'a été relevée ou n'est attendue ;

- **La présence d'aucune espèce d'invertébré patrimoniale** n'a été relevée ou n'est attendue ;
- **Une seule espèce d'amphibien** est attendue, il s'agit du **Crapaud épineux** qui représente un enjeu local faible.
- **Les enjeux liés aux reptiles sont considérés faibles** en raison de la présence avérée du **Lézard des murailles** et du **Lézard à deux raies** et potentielle de la **Couleuvre verte et jaune** ;
- **Concernant l'avifaune, des enjeux modérés peuvent être mis en avant sur les zones de haies, de bosquets et boisements limitrophes à la zone d'étude seulement.** Ces éléments servent non seulement de zone refuge, de site d'alimentation, mais également possiblement de site de reproduction pour des espèces liées aux milieux semi-ouverts et nichant en contexte arboré comme le **Verdier d'Europe**, le **Pic épeichette**, la **Linotte mélodieuse** ou le **Pipit des arbres**. Quant aux parcelles agricoles, leur intérêt est possible pour l'alimentation des oiseaux tels que le **Milan royal** mais reste anecdotique au regard du caractère intensif des pratiques agricoles en cours. Cela n'empêche pas une reproduction ponctuelle d'espèces liées aux agrosystèmes, comme ici l'**Alouette lulu**, voire, le **Tarier pâle** (enjeux faibles). Les choix cultureux déterminent alors les possibilités de nidification de ces espèces une année donnée.
- Les **chauves-souris arboricoles** peuvent être attendues en chasse sur le site, comme la **Noctule de Leisler** ou encore les **pipistrelles communes** ou de **Kuhl**. **Un enjeu modéré est alors attribué aux lisières des fourrés et boisements situés en marge de la zone d'étude.** Les autres milieux de l'aire d'étude sont, en revanche, moins attractifs pour ce groupe.

La carte suivante présente les observations d'espèces patrimoniales relevées lors des prospections.

Projet d'extension d'un poste électrique sur la commune de Cazaril-Tambourès (65)

Localisation des observations d'espèces patrimoniales au sein de la zone d'étude



Carte 5 : Cartographie des observations d'espèces patrimoniales dans la zone d'étude

PRECONISATIONS POUR L'INTEGRATION DE MESURES ERC

Le projet d'extension du poste de Cazaril-Tambourès représente une emprise surfacique faible et s'implante majoritairement sur un habitat de moindre enjeu : des prairies mésophiles eutrophiles qui sont en fait des jachères très récentes reconverties.

La zone globale présente donc a priori peu de sensibilité vis-à-vis de l'implantation du projet mais des impacts restent possibles. Ce sont les impacts relatifs au projet les plus probables et les plus notables potentiellement qui sont évoqués et mis en avant ci-après :

1. Une destruction possible d'individus d'oiseaux cantonnés dans l'environnement proche du projet ;
2. Une altération directe d'habitats d'espèces d'oiseaux au droit du projet.

Les travaux envisagés se retrouvent à proximité d'habitats utilisés par des passereaux nicheurs (Linotte, Verdier, etc.). Ces espèces sont fortement liées aux milieux plus fourrés, buissonnants à arbustifs situés dans l'enceinte clôturée actuelle du poste. Une destruction de spécimens, directe ou indirecte (nichées), peut donc être envisagée pour les oiseaux nicheurs locaux.

Enfin, un impact est également envisageable pour les espèces de milieux ouverts avec la consommation de zone d'alimentation ou de nidification, notamment pour l'Alouette lulu. Néanmoins, au vu de la surface de la zone d'implantation et de la disponibilité en habitats similaires à proximité de la zone d'étude, l'impact reste négligeable.

Les résultats de ce pré-diagnostic permettent ainsi de soumettre au maître d'ouvrage.

1. Mesures d'évitement d'impacts

Aucune mesure d'évitement ne semble ici indispensable, **l'emprise retenue pour l'implantation du poste étant déjà une parcelle de moindre enjeu écologique à l'échelle locale**, notamment par rapport aux prairies permanentes, aux landes, aux boisements anciens ou aux fourrés, encore bien représentés au sein du paysage local. Notons, toutefois, qu'aucun débordement conséquent ne doit avoir lieu sur les parcelles proches du chantier, notamment au niveau d'habitats plus fonctionnels pour les individus de vertébrés locaux (fourrés, accrus et leurs écotones ligno-herbacées). **Ces éléments devront, alors, être balisés afin de ne pas être**

endommagés lors du chantier. Aucun passage d'engin ni aucun stockage de matériaux ne devra avoir lieu sur ces éléments.

2. Mesures de réduction ou d'accompagnement

Quelques espèces restent toutefois concernées par le projet et méritent la mise en place de mesures réductrices détaillées ci-après.

MR01- Adaptation du calendrier des travaux :

Afin d'éviter que les travaux n'impactent les oiseaux nicheurs locaux, une adaptation du calendrier des travaux doit être envisagée lors de l'engagement des travaux. **Cette mesure s'applique à la plupart des taxons patrimoniaux.**

La période sensible pour les oiseaux est la période de reproduction, s'étalant de mars à juillet inclus pour les espèces locales.

Les travaux « lourds », d'éventuels débroussaillage ou déblayage des horizons supérieurs du sol devraient être réalisés entre les mois d'août et février inclus.

Travaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux préparatoires (débroussaillage, terrassement / nivellement de sol) 2026												
Travaux suivants 2027												

Il est très vraisemblable que cette adaptation calendaire soit suffisante pour atténuer le risque de destruction d'individus d'oiseaux.

MR02- Balisage des enjeux écologiques

L'emprise du projet final devra être balisée, dans la mesure du pertinent et du nécessaire, pour ne pas déborder sur les certains secteurs autour abritant des enjeux écologiques (faibles cependant). Aucune circulation d'engins ni aucun stockage de matériaux ne devra alors être réalisé sur les zones évitées.

Ce balisage sera mis en place préalablement au chantier par les équipes de chantier sous contrôle d'un écologue. Il devra être effectif sur la durée totale du chantier.

Chiffrage estimatif : compter une journée de mise en place de balisage (600 € HT/jour) et le matériel de balisage (compter 200 € HT pour 25 ml pour des piquets fer et de la chaînette plastique).



Balisage des enjeux (ligne jaune) concernant les vertébrés communs protégés locaux (écotones ligno-herbacés à l'est du chantier)

Conclusions sur les impacts résiduels vraisemblables potentiels :

La mise en place de ces mesures permettra de limiter les impacts attendus sur la biodiversité permettant de conclure à des impacts résiduels très faibles à négligeables, voire nuls sur l'ensemble des individus des taxons patrimoniaux identifiés ou potentiels dans la zone relative au projet.

L'essentiel des espèces, même si le dérangement était effectif lors des travaux pour certaines, serait susceptibles, en effet, de se redéployer très rapidement sans perte notable ou, du moins mesurable, pour leurs populations locales (échelle communale à supra-communale).

Annexes

1. Liste et statut des espèces observées

Légende des abréviations et couleurs concernant les statuts particuliers de chaque espèce

- **Source des noms latins**

La nomenclature et la taxonomie sont conformes au référentiel taxonomique TAXREF v17.0 (TAXREF [Eds] 2024).

- **Source des noms français**

La majorité des espèces végétales et d'invertébrés (insectes, arachnides, mollusques, etc.) ne possède pas de noms vernaculaires (= nom d'usage) ; les noms français qui leur sont associés sont souvent de simples traductions du latin vers le français, sans valeur officielle. Les noms français sont issus de TAXREF v17.0. Certaines espèces n'y ont pas de noms français ; ceci n'étant d'aucune importance, le nom scientifique étant le seul à être pris en compte par les spécialistes.

- **Espèces plantées ou domestiques**

Les présentes listes prennent en compte les espèces autochtones (= indigènes, natives, aborigènes, indigènes) et allochtones (= étrangères, exotiques, exogènes, etc.) naturalisées **qui développent spontanément une population au sein de la zone d'étude**. En sont exclus, d'une part, les espèces végétales dont tous les individus ont été plantés ou semés, et, d'autre part, les espèces animales domestiques. Ainsi, vous n'y trouverez pas de chats domestiques ni de lauriers-roses, deux espèces communément élevées ou plantées mais qui, lorsqu'elles sont autochtones, sont menacées et protégées en France.

- **Code couleur du niveau d'enjeu local par espèce :**

Pas d'enjeu
Niveau d'enjeu local faible
Niveau d'enjeu local modéré
Niveau d'enjeu local fort
Niveau d'enjeu local très fort ou majeur

STATUT	ECHELLE D'APPLICATION	GROUPES CONCERNES	PROGRAMMES OU TEXTES REGLEMENTAIRES	ABREVIATION	DEFINITION
Protection	Départementale	Suivant département concernée	Arrêté listant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire départemental	PD	Espèce dont les individus sont protégés
	Régionale	Suivant région concernée	Arrêté listant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire régional	PR	Espèce dont les individus sont protégés
	Nationale	Tous	Arrêtés listant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain	PN(NV1)	Espèce dont les individus ou les habitats sont protégés. Entre parenthèses, code de l'arrêté spécifique par groupe et spécifiant la protection supplémentaire ou non de l'habitat de l'espèce. Insectes : NI2 = protection Habitat + Individu, NI3 = protection Individu ; Reptiles/amphibiens : FRAR2 = protection Habitat + Individu, FRAR3 = protection Individu ; Oiseaux : NO3 = protection Habitat + Individu ; Mammifères : NM2 = protection Habitat + Individu.
	Internationale	Habitats, Flore et Faune (sauf oiseaux)	Directive habitats	DH(2)	Espèces de l'annexe 2 ou 4 de la Directive Habitats. Seules les espèces DH(2) sont considérées comme des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
		Oiseaux	Directive oiseaux	DO	Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, nécessitant de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans l'aire de distribution
Menace	Régionale	Suivant groupe et région considérés	Listes rouges régionales	LRR(*RE)	Espèce dont l'intensité de la menace a été évaluée à l'échelle nationale ou régionale *Code du degré de menace (en gras, code d'espèce menacée) : RE : éteinte ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable NT : quasi menacée ; LC : non menacée (préoccupation mineure) ; DD : données insuffisantes pour l'évaluation ; NA : Non applicable (espèces introduites)
	Nationale		Listes rouges nationales	LRN(*RE)	
Biologique	Nationale	Tous	Définitions des statuts biogéographiques utilisés dans TAXREF : valeurs de la table TAXREF_STATUTS.	INV(I)	Espèce allochtone effectivement ou potentiellement invasive (=espèce exotique envahissante). Prise en compte seulement des espèces classées I (Introduit), J (Introduit envahissant), M (Introduit non établi) et B (Occasionnel) dans TAXREF. Ces espèces introduites sont généralement codées LRN(NA) dans la liste rouge nationale. Les espèces considérées comme effectivement invasives sont ainsi codées INV(J) dans la liste flore.
Bio-indication	Nationale	Flore	Arrêté fixant la liste des espèces et végétations indicatrices de zones humides	ZH	Espèce indicatrice de zone humide
Particulier	Régionale	Tous	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	ZNIEFF	Espèce dont la présence significative sur un territoire permet de la classer au sein de l'inventaire scientifique ZNIEFF. En région Occitanie, le rattachement « ZNIEFF » peut être global à l'ensemble de la région (Occitanie) ou uniquement rattaché à certaines régions biogéographiques qui la composent : zone méditerranéenne (MED), Massif Central (MC), Pyrénées (PYR), Sud-Ouest (SO).
	National		Plans Nationaux d'Actions (PNA)	PNA	Espèce faisant l'objet d'un plan national d'actions en cours visant à la conservation et à la restauration de ses populations.

Liste floristique

Groupe	Famille	Espèces		Statut
		Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Angiospermes	Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	LRN(LC)
Angiospermes	Convolvulaceae	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	LRN(LC),ZH
Angiospermes	Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Croisette commune	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	LRN(LC)
Angiospermes	Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloa pied-de-coq	LRN(LC)
Angiospermes	Onagraceae	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	LRN(LC),ZH
Angiospermes	Asteraceae	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada	LRN(NA),INV(FR)
Angiospermes	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	LRN(LC)
Angiospermes	Papaveraceae	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	LRN(LC)
Angiospermes	Rubiaceae	<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet blanc	LRN(LC)
Angiospermes	Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	LRN(LC)
Angiospermes	Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> subsp. <i>perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	
Angiospermes	Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	LRN(LC)
Angiospermes	Plantaginaceae	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté	LRN(NA),INV(FR)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière	LRN(LC)
Angiospermes	Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	LRN(LC)
Angiospermes	Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	LRN(LC)
Angiospermes	Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	LRN(LC)
Angiospermes	Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	LRN(LC)
Angiospermes	Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	LRN(LC)
Angiospermes	Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	LRN(LC)

Groupe	Famille	Espèces		Statut
		Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Angiospermes	Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme	LRN(LC)
Angiospermes	Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille	LRN(LC)
Angiospermes	Salicaceae	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule gris cendré foncé	LRN(LC),ZH
Angiospermes	Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine	LRN(LC)
Angiospermes	Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tripleurosperme inodore	LRN(LC)
Angiospermes	Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	LRN(LC)
Angiospermes	Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	LRN(NA),INV(FR)
Ptéridophytes	Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle	LRN(LC)

Liste faunistique

Groupe	Ordre	Famille	Espèces		Statut
			Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Araignées	Arachnida	Araneae	<i>Argiope bruennichi</i>	Argiope fasciée	LRN(LC)
Gastéropodes	Stylommatophora	Helicidae	<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies	LRN(LC)
Insectes	Coleoptera	Cantharidae	<i>Cantharis rustica</i>	Téléphore moine	
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Chrysomela populi</i>	Chrysomèle du peuplier	
Insectes	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points	
Insectes	Coleoptera	Chrysomelidae	<i>Sphaeroderma testaceum</i> (Fabricius, 1775)	null	
Insectes	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Carpocoris purpureipennis</i>	Carpocore pourpré	
Insectes	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	Punaise arlequin	
Insectes	Hymenoptera	Formicidae	<i>Crematogaster scutellaris</i>	Crematogaster scutellaris	
Insectes	Hymenoptera	Vespidae	<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon d'Europe	
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Psychidae	<i>Canephora hirsuta</i>	Canephora hirsuta	
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le)	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Pieridae	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Sphingidae	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Papilionidae	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L')	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le)	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Neuroptera	Ascalaphidae	<i>Libelloides coccajus</i>	Ascalaphe soufré	

Groupe	Ordre	Famille	Espèces		Statut
			Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	OEdipode automnale	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Caloptène ochracé	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Gryllidae	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Locusta migratoria</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet migrateur	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Acrididae	<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LRN(LC),LRR(LC)
Insectes	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux	LRN(LC),LRR(LC)
Mammifères	Rodentia	Echimyidae	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin (Le)	LRN(NA),INV(FR)
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	LRN(VU),LRR(EN),PN(NO3), ZNIEFF(Occitanie)
Oiseaux	Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	LRN(LC),LRR(VU),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LRN(VU),LRR(NT),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LRN(VU),LRR(NT),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3),DO
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	LRN(VU),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3),DO
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Falconiformes	Falconidae	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LRN(NT),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	LRN(VU),LRR(EN),PN(NO3), ZNIEFF(Occitanie)
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)

Groupe	Ordre	Famille	Espèces		Statut
			Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Oiseaux	Passeriformes	Fringillidae	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	LRN(VU),LRR(NT),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Alaudidae	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3),DO
Oiseaux	Accipitriformes	Accipitridae	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	LRN(VU),LRR(VU),PN(NO3),PNA,DO,ZNIEFF(Occitanie)
Oiseaux	Passeriformes	Passeridae	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Phylloscopidae	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Piciformes	Picidae	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	LRN(LC),LRR(NT),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	Muscicapidae	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	LRN(NT),LRR(NT),PN(NO3)
Reptiles	Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LRN(LC),PN(FRAR2),DH(4)
Reptiles	Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	LRN(LC),PN(FRAR2),DH(4)